

Le PAM – Le PNUE

Le PAM, à son origine, comporte trois volets :

- Le premier, institutionnel et juridique, relève de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone sur la protection de la mer Méditerranée et de ses Protocoles, aujourd'hui au nombre de six.
- Le second, scientifique, se traduit par le Programme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution de la mer (MED POL).
- Le troisième, socio-économique, s'oriente, par une approche systémique, vers la prospective et les priorités environnementales de l'ensemble des pays riverains avec la mise en place en 1977, des Centres d'activités régionales du Plan Bleu et du Programme d'actions prioritaires.

La décennie 80 enregistre la création d'autres Centres d'activités régionales spécifiques et le développement des activités du PAM sur les régions côtières avec les « Programmes d'aménagement côtier ». Une Unité de coordination, installée à Athènes, assure la mise en œuvre de l'ensemble. Plusieurs pays accueillent aujourd'hui des programmes et des Centres d'activités régionales (CAR) spécialisés :

- le Programme MED POL, situé à Athènes, chargé de l'étude scientifique et de la surveillance continue de la pollution marine ;
- le REMPEC, établi à Malte pour la prévention et l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle ;
- Le CAR/PB (Plan Bleu), installé à Sophia Antipolis, près de Nice, avec pour mission d'observer, d'évaluer et d'explorer les évolutions possibles des relations entre environnement et développement dans le Bassin méditerranéen ;
- Le CAR/PAP (Programme d'Actions Prioritaires), situé à Split, œuvrant pour l'aménagement et la gestion intégrés du littoral ;
- Le CAR/ASP pour les aires spécialement protégées établi à Tunis, qui contribue à la protection des milieux côtiers et des espèces marines menacées ;
- le réseau des 100 Sites historiques méditerranéens animé par l'Atelier du patrimoine de la ville de Marseille ;
- le CAR/INFO , situé à Palerme, pour renforcer les capacités du PAM en matière d'information et de communication.
- et le CAR/PP pour les productions propres dont l'implantation à Barcelone a été approuvée en juin 1995

En 1992 à Rio, la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement conforte le concept de développement durable et adopte notamment l'Agenda 21. Cette dynamique internationale et le résultat des précédents travaux méditerranéens conduisent, à l'élaboration d'un Agenda MED 21, dès 1994 à Tunis, ainsi qu'à la révision du PAM à Barcelone en 1995 (PAM II) et à la décision à Montpellier, en 1996, de mettre en place une Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD).

En élargissant son champ d'action au littoral, en passant d'une approche sectorielle de lutte contre la pollution marine à une planification et une gestion intégrées des régions côtières, le PAM mobilise aujourd'hui les vingt et un pays riverains et la Communauté Européenne et s'affirme comme moteur privilégié de proposition et d'action régionale pour le développement durable en Méditerranée.

Ses travaux sont financés par l'ensemble des Parties Contractantes de la Convention de Barcelone qui se réunissent tous les deux ans pour en adopter le programme et le budget.

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

Créé en 1972, le PNUE est la plus haute autorité environnementale au sein du système des Nations Unies. Le Programme joue le rôle de catalyseur, de défenseur, d'instructeur et de facilitateur œuvrant à promouvoir l'utilisation avisée et le développement durable de l'environnement mondial. A cette fin, le PNUE collabore avec de nombreux partenaires, dont des organes des Nations Unies, des organisations internationales, des gouvernements nationaux, des organisations non gouvernementales, le secteur privé et la société civile.

Le travail du PNUE consiste à :

- évaluer les conditions et les tendances environnementales mondiales, régionales et nationales ;
- développer des instruments environnementaux nationaux et internationaux ;
- renforcer les institutions afin d'assurer une gestion avisée de l'environnement ;
- faciliter le transfert des connaissances et de technologies pour un développement durable
- encourager de nouveaux partenariats et de nouvelles perspectives au sein de la société civile et du secteur privé.

La vision mondiale et intersectorielle du PNUE est bien reflétée dans sa structure fonctionnelle, ses activités et son personnel. L'emplacement de son siège social en Afrique permet au PNUE de mieux comprendre les questions environnementales auxquelles les pays en développement doivent faire face.

Afin d'assurer son efficacité au niveau mondial, le PNUE entretient six bureaux régionaux, en plus d'un réseau grandissant de centres d'excellence tel que la Base de donnée des ressources mondiales ou GRID (Global Resource Information Database) et le Centre de surveillance de la conservation de la nature (UNEP-WCMC). D'autres bureaux importants du PNUE sont à Genève et à Paris où se trouve la division du PNUE chargée de la technologie, de l'industrie et de l'économie.

Le PNUE héberge également les secrétariats de nombreuses conventions environnementales internationales, dont le Secrétariat de l'Ozone et le Fonds multilatéral du Protocole de Montréal et les secrétariats de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, de la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur les espèces migratoires ainsi qu'un nombre grandissant d'accords liés aux substances chimiques, dont la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.